

LE GREFFE DE JEAN CUSSON

Monsieur J.-B.-Meilleur-Barthe, conservateur des archives de la Cour Supérieure, au greffe de Trois-Rivières, vient de rendre un fort important service aux amateurs d'études généalogiques, en retrouvant les actes du fameux notaire Jean Cusson, du Cap-de-la-Madeleine. Bien qu'il fut connu que ces actes avaient bel et bien été jadis déposés au greffe de Trois-Rivières, ils étaient devenus introuvables, depuis un grand nombre d'années. Ces actes, surtout ceux des années 1660 à 1680, étaient particulièrement précieux en ce qu'ils donnaient la date de plusieurs mariages contractés par les plus anciens colons français, dans la région trifluvienne. Ni Mgr Tanguay, ni M. Benjamin Sulte, malgré d'actives recherches, ne purent les consulter. Qu'étaient-ils donc devenus ? Personne n'a pu le savoir jusqu'à ces jours derniers, alors que les journaux annoncèrent la précieuse découverte de M. Meilleur-Barthe.

Il est bien malheureux que M. Tanguay, en travaillant à son fameux *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, n'ait pu consulter ces vieux documents. Grand nombre des plus anciennes familles du district de Trois-Rivières n'ont pu connaître ainsi l'endroit, de France, d'où venaient leurs ancêtres. De 1651 à 1672, les registres du Cap-de-la-Madeleine ont été perdus, de sorte qu'il ne restait plus que le greffe de Jean Cusson pour obtenir des renseignements. Cette dernière ressource, à son tour faisant défaut, il devenait impossible de connaître les origines d'un grand nombre de familles, même de familles marquantes. Pour ne citer qu'un exemple ou deux, l'origine des familles Rivard-Loranger, Gélinas-Bellemare, Lesieur-Desaul-

niers n'avait pu être éclaircie. De quel endroit de France, pour venir au Canada, étaient partis Nicolas Rivard, Etienne Gélinas et Charles Lesieur ? Impossible de le savoir. Et, cependant ces trois colons français sont la tige de familles très honorables, très nombreuses également, dont les puissants rameaux se sont répandus un peu partout dans la province de Québec, surtout dans la région de Trois-Rivières.

Mais, trêve aux réflexions. Le fameux greffe est retrouvé et j'ai pu, parmi une liasse d'actes, lire tout au long, le contrat de mariage de mon ancêtre, Charles Lesieur, sieur de la Pierre, avec Françoise de Lafond, acte passé devant maître Cusson, le onze octobre mil-six-cent-soixante-et-onze, au Cap-de-la-Madeleine. Depuis audelà de vingt ans, j'ai fait des recherches aux archives de Montréal, de Québec, d'Ottawa pour retrouver ce contrat de mariage, et cela toujours inutilement. En 1899, lors de la publication des généalogies des familles Gélinas-Bellemare, Lesieur-Desaulniers, il m'a été particulièrement pénible de ne pas avoir de renseignements précis à ce sujet. Quelle n'a donc pas été ma joie de recevoir, de M. Barthe lui-même, la bonne nouvelle que le document tant cherché figurait parmi les actes du notaire Cusson et qu'il était à ma disposition ! J'ai pris une copie fidèle du document, que les bienveillants lecteurs des *Recherches Historiques* pourront lire et consulter au besoin. Sa lecture ne manquera pas de causer une grande joie à tous les Lesieur, les Lapierre, Duchêne, Desaulniers, Coulomb, tous descendants directs de Charles Lesieur, sieur de la Pierre.

Voici l'acte en question :

“ Pardevant Jean Cusson, notaire royal en la juridiction du Cap-de-la-Madeleine, et témoins soussignés au traité et accord de mariage qui s'en suit, furent

présents en leur personne : Charles Lesieur, sr de la Pierre, habitant de ce lieu, fils de Julien Lesieur et de Catherine LeSachée, natif de la paroisse d'Osville, (1) en Basse Normandie, évêché de Coutances, d'une part : et Dame Marie Boucher, veuve de feu Etienne de Lafond, vivant habitant du dit Cap, d'autre part. Entre lesquelles parties a été fait le traité et accord, promesses de mariage, en la forme et manière qui s'en suit, c'est à savoir, que la dite Dame Boucher avait et a promis bailler à mariage Françoise Lafond, sa fille aux présentes au dit Charles Lesieur, sr de la Pierre, lequel a promis et par ces présentes promet de prendre pour sa femme et légitime épouse la dite Françoise Lafond, comme aussi la dite Françoise Lafond a promis et par ces présentes, promet prendre pour son mari et légitime époux le dit sieur, lequel dit mariage sera ci-après solennisé en face de notre mère sainte Eglise catholique, apostolique et romaine et en contemplation et faveur duquel futur mariage les futurs conjoints ont consenti et sont demeurés d'accord qu'ils seront unis et communs en biens, sitôt après le dit mariage consommé, lequel sera ci-après accompli plus tôt que bonnement faire se pourra, si Dieu et notre mère Sainte Eglise consent et accorde. A le dit futur époux, douairé et doué la dite Lafond, sa future épouse, du douaire coutumier, alors la coutume de la ville et vi-comté et prévôté de Paris, suivie en ce pays. A consenti le dit sieur futur époux prendre la dite Lafond, future épouse, avec tous les droits et succession qu'il lui pourront échoir, dont il s'en est contenté et est demeuré d'accord le dit sieur Sr de la Pierre, futur époux, qu'au cas qu'il vint à décéder sans en-

(1) La paroisse d'Osville, en 1885, s'appelle Douville, comme on le voit par l'*Année Ecclésiastique*, de cette année là.

fants d'eux, que la dite Lafond, future épouse, sera en possession et lui fait don irrévocable de tous les biens de la dite communauté situés en ce pays, sans qu'elle en puisse être inquiété par aucun des héritiers du dit futur époux en façon quelconque, et si la dite Lafond, future épouse, vient à décéder sans enfants d'eux, le ressort de ses biens, retournera à ses trois héritiers, le tout a ainsi été accordé entre les dites parties.

Et fait et passé en la maison de Dame Boucher, après midi, ce jourd'hui, le onzième octobre mil six cent septante et un sous le seing du sieur futur époux, la dite Lafond a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce enquis suivant l'ordonnance, a fait sa marque, puis tous les parents et bons amis des dits futurs conjoints ci-après dénommés ; savoir, du côté du dit Lesieur : Louis Beausoleil, sieur de la Plante, et Angille Couturier, sieur de la Censé ; et du côté de la dite Lafond, future épouse : Pierre Boucher, sieur de Gros-Bois (1) et Demoiselle Jeanne Crevier, sa femme, Monsieur de Varennes (2) gouverneur des Trois-Rivières et Demoiselle Marie Boucher, sa femme, le sieur Jean de Lafond (3) et Marie Sénécal sa femme, maître Jean Trottier et Geneviève Lafond sa femme, Pierre Lafond, tous parents de la dite Lafond, future épouse ; Urbain Beaudry, sieur de LaMarche, et Dame

(1) Pierre Boucher, le fameux gouverneur de Trois-Rivières, oncle de Marie Boucher, épouse de Charles Lesieur, sieur de la Pierre.

(2) René Gauthier, chevalier, seigneur de Varennes, époux de Marie Boucher, fille de Pierre Boucher.

(3) Jean de Lafond, frère de François, épouse de Charles Lesieur, de Geneviève, épouse de Jean Trottier, et de Pierre Lafond.

Madeleine Boucher (1) sa femme, le sieur Jacques Lefebvre et Dame Marie Beaudry sa femme, Guillaume Beaudry, Beaudry, le sieur Antoine Boulanger et Dame Jeanne Dodier (2) sa femme, maître Pierre Béchard, Dame Jeanne Héroux, veuve de feu Pierre Lefebvre, et Michel Lefebvre, Jeanne Beaudry, tous parents et amis des dits fututs conjoints (*suivent les signatures*). Signé : Cusson, notaire

En même temps que cet acte j'ai pu aussi lire celui du contrat de mariage de François Vanasse, fils de Paul et de Barbe Monsel, de la paroisse de Saint-Maclou, ville de Rouen, province de Normandie, avec Jeanne Fournier, fille de Pierre et de Jeanne Cusson, demeurant au Cap. Jeanne Fournier est dite veuve de Jean Bailloux. (3) Ce contrat a été passé au Cap-de-la-Madeleine, en la maison de Duplaisy, "capitaine du quartier," le 2 août 1671. De François Vanasse et de Jeanne Fournier descendent tous les Vanasse, les Vertefeuille, Beauvais, Bastien, si nombreux dans le district de Trois-Rivières. M. Fabien Vanasse, ancien député d'Yamaska aux Communes d'Ottawa, descend de François Vanasse, en ligne directe

Ce que le lecteur lit aujourd'hui n'est qu'un épis extrait de la gerbe des précieux documents que renferme le greffe de Jean Cusson. Avant longtemps, je me propose de faire d'autres extraits qui ne manqueront pas de faire plaisir à plus d'un lecteur. Du Cap-de-la-Madelaine sont sortis grand nombre de familles remarquables et dont les membres, à diverses époques,

(1) Madeleine Boucher, sœur de Pierre Boucher.

(2) Jeanne Dodier avait épousé, en premières noccs, Adrien Joliet, frère du célèbre Louis Joliet.

(3) Le recensement de 1666 le nomme Jean Baillon, âgé de 20 ans.

ont joué un rôle honorable dans l'histoire de la colonie.

La paroisse du Cap a eu ses beaux jours, autrefois. En 1664, elle occupait la première place après Québec, Montréal et Trois-Rivières. La note suivante, extraite des registres du Conseil Supérieur, l'établit d'une manière concluante : " Le 26 mai 1664, arrivée du navire " Le Noir ", d'Hollande, commandé par le sieur Pierre Fillye, et de 300 hommes, envoyés par Sa Majesté. Il sont distribués par ordonnance du Conseil Supérieur, comme suit : 150 à Québec et les environs ; 75 aux Trois-Rivières ; 25 au Cap de la Madelaine, et 50 à Montréal.

Je suis convaincu que Nicolas Rivard, Etienne et Jean Gélinas, Charles Lesieur, etc., vinrent au Canada, sur ce bateau, puisque leurs noms figurent dans le recensement de 1666.

F.-L. DESAULNIERS

P. S.—M. Léandre Lamontagne, amateur de recherches généalogiques et qui demeure au numéro 324, rue Cadieux, à Montréal, me communique les précieux renseignements qui suivent sur l'ancienne paroisse d'Osville et celle de Montebourg. Ces données ont été extraites du *Dictionnaire Universel* de la France, ancienne et moderne, publié en 1726. Voici :

" OSVILLE, dans la Normandie, Diocèse de Coûtances, parlement et Intendance de Roüen, Election de Coûtances, a 519 habitants. Ce lieu borde la Forêt de Montbourg ; sa cure dépend de l'Abbaye de ce nom. Il y a un Château nommé de la Varangere. C'est un fort beau terroir.

MONTEBOURG, Bourg, du Coûtantin, dans la Normandie, Diocèse de Coûtances, Parlement de Roüen, Intendance de Caën, Election de Valognes, a 1460 habitants. Il est situé sur une montagne d'où l'on

voit la mer qui n'en est qu'à une lieue. Il y a une belle Abbaye de Bénédictins fondée à la fin du XI^e siècle, en l'honneur de la Ste Vierge, par Richard & Eudoüin de Riviers, père et fils, qui furent Comtes de Devonshire et Seigneurs de l'Isle de With en Angleterre. Guillaume le Roux, St Henry VI, Ducs de Normandie, et Roi d'Angleterre en confirmèrent et augmentèrent les biens qu'ils laissèrent à la garde des mêmes Fondateurs, et entr'autres le Bourg, le Marché, les Foires et la haute Justice. L'Abbaye vaut vingt mille livres de rente et est taxée à six cens Florins d'or par l'annat. M. Carbon de Canisy, ancien Evêque de Limoges en est Abbé, et en cette qualité nommé à la cure."

La paroisse d'Osville ne figure plus sur la carte géographique actuelle de France. Elle a été enclavée dans Montebourg, arrondissement de Volognes, département de la Manche. S'il en existe encore, c'est là que doivent se trouver les descendants de Julien Lesieur, sieur de la Pierre et de Catherine Le Saché, père et mère de Charles Lesieur, souche de tous les Lesieur du Canada.—F.-L. D.

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Les premiers steamers océaniques vinrent à Montréal en 1853. Cette année-là, les steamers *Genova* de 350 tonnes, *Sarah Sands* de 931 tonnes, et *Lady Eglinton* de 335 tonnes (deux voyages) visitèrent le port de la métropole.

En 1853, quatre steamers visitent Montréal ; moyenne du tonnage 488 tonnes, soit un total de 1951 ; en 1898, 830 steamers se rendent à Montréal. La moyenne du tonnage est de 1890 tonnes, soit un total de 1,567,436 tonnes. Quel changement dans cinquante ans !